

ADEESE

Procès-verbal | Assemblée générale annuelle
Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation
UQAM, N-3745, 6 novembre 2017 à 17h30

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposition : Que l'ouverture de l'assemblée soit à 17h48

Dument proposé, dument appuyé.

Proposition adoptée à l'unanimité

0.2 Animation, secrétariat et senti

Proposition : Qu'Emmanuelle Boisvert et Laurent Paradis-Charette tiennent respectivement l'animation et le secrétariat de la présente assemblée.

Dument proposé, dument appuyé.

Proposition adoptée à l'unanimité

0.3 Adoption de l'ordre du jour

Proposition :

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Animation, secrétariat et senti

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du procès-verbal

1.0 États financiers

2.0 Vérificateur.ice financier.ère

3.0 Prévision budgétaire de l'année 2017-2018

4.0 Course au rectorat

5.0 Élections partielles

6.0 Traitement sur les avis de motions

7.0 Procédures de clôture

7.1 Questions à l'exécutif

7.2 Questions diverses

7.3 Levée

Dument proposé, dument appuyé.
Proposition adoptée à l'unanimité

0.4 Adoption des procès-verbaux

Aucun.

1. États financiers

Proposition : Que Bruno Émond, comptable, dispose de 20 minutes pour la présentation des états financiers, suivie d'une période de questions-réponses de 15 minutes.

Dument proposé, dument appuyé.
Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition : Que l'on adopte les états financiers 2016-2017 tels que validés et présentés par Bruno Émond de la firme Mazars.

Dument proposé, dument appuyé.
Proposition adoptée à l'unanimité

2. Vérificateur.rice financier.ère

Que le mandat d'examen externe 2017-2018 soit donné à Bruno Émond de la firme Mazars.

Dument proposé, dument appuyé.
Proposition adoptée à l'unanimité

3. Prévision budgétaire de l'année 2017-2018

Proposition : Qu'une présentation de 15 minutes soit faite par Jean-Michael Bérubé-Bois, responsable aux affaires financières et administratives au sujet des prévisions budgétaires;

Que cette présentation soit suivie d'une plénière de 20 minutes.

Dument proposé, dument appuyé.
Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Que Michael du GRIP-UQAM vienne intervenir à propos de la coop les récoltes.

Dument proposé, dument appuyé.
Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Qu'il y ait une plénière de 5 minutes sur le GRIP-UQAM.

Dument proposé, dument appuyé.

Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition : Que l'on adopte les prévisions budgétaires 2017-2018 à titre de budget officiel.

Dument proposé, dument appuyé.

Proposition privilégiée : Que l'on prenne une pause de 5 minutes.

Dument proposé, dument appuyé.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pause à 18h43 – Retour à 18h50

Amendement : Que l'on augmente nos parts sociales attribuées au GRIP-UQAM à hauteur de 5000\$ au total dans le budget. (2500\$ dans le budget présenté)

Dument proposé, dument appuyé.

Amendement adopté à l'unanimité

Retour sur la proposition principale amendée une fois :

Que l'on adopte les prévisions budgétaires 2017-2018 à titre de budget officiel.

Que l'on augmente nos parts sociales attribuées au GRIP-UQAM à hauteur de 5000\$ au total dans le budget.

Proposition adoptée à l'unanimité

4. Course au rectorat

Proposition : Que l'on adopte une plénière de 30 minutes.

Dument proposé, dument appuyé.

Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition : Que l'ADEESE ne vote pour aucune des deux candidates dans cette course au rectorat.

Que l'ADEESE soutienne une abolition du rectorat.

Dument proposé, dument appuyé.

Proposition privilégiée : Que l'on scinde la proposition de la façon suivante :

(1) Que l'ADEESE ne vote pour aucune des deux candidates dans cette course au rectorat.

(2) Que l'ADEESE soutienne une abolition du rectorat.

Dument proposé, dument appuyé.

Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition : Que l'ADEESE ne vote pour aucune des deux candidates dans cette course au rectorat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition : Que l'ADEESE soutienne une abolition du rectorat.

Proposition privilégiée : Que cette proposition soit mise en dépôt d'ici la tenue d'une prochaine AG.

Dument proposé, dument appuyé.

Proposition adoptée à l'unanimité

La proposition : Que l'ADEESE soutienne une abolition du rectorat est mise en dépôt.

5. Élections partielles

Aucune candidature présentée.

6.0 Traitement sur les avis de motion

Proposition : Que l'Avis de motion #1 soit ouvert.

Dument proposé, dument appuyé.

Proposition adoptée à l'unanimité

Avis de motion #1

Considérant l'orientation annuelle adoptée à l'assemblée générale du 28 mars 2017, soit :
« Poursuivre la réforme du poste de responsable aux cycles supérieurs en soulignant l'importance de documenter les besoins, critiques et enjeux des étudiantes et étudiants de l'ADEESE ; Promouvoir la culture scientifique au sein de la faculté et de l'UQAM.»

Que l'on amende le titre du poste pour Responsable à la recherche;

Que des ajustements soient faits dans les règlements généraux le cas échéant où l'avis de motion est adopté.

Que l'on amende les responsabilités de la personne responsable aux cycles supérieurs (recherche) par les suivantes :

- a) Participer au conseil exécutif de l'ADEESE;
- b) Siéger au conseil académique ou au comité de la recherche de la FSÉ-UQAM ou assurer la liaison et l'occupation de ces sièges;
- c) Promouvoir la culture scientifique à la FSÉ et au sein de l'UQAM;
- d) Organiser des événements de nature académique et scientifique (CVRE, Journée-Conférence, colloque, etc.) et promouvoir les activités pertinentes des groupes de l'UQAM;
- e) Rédiger des devis de recherche et trouver les personnes qualifiées (groupes) et assurer une veille sur les recherches commandées par l'ADEESE (IRIS, CRAIES, etc.);
- f) Assurer des services à la collectivité lors d'organisation d'événement à diverses communautés hors de l'UQAM afin que tous puissent profiter des retombées positives du milieu universitaire (Grande-dictée Éric Fournier, Journée-Conférence l'éducation autrement, etc.);
- g) Aider les associations ou les organismes qui mènent des recherches sur les enjeux étudiants (CRAIES, UeQ);
- h) Veillez à ce que les représentations étudiantes aux comités des études, conseil de la recherche et conseil académique favorisent le financement des chaires et groupe recherche dont les retombées sont publiques et combattre la marchandisation de la recherche au sein de l'UQAM;
- i) Veiller à la protection de la liberté académique des chercheur.e.s étudiantes, étudiants et professeur.e.s de l'UQAM;
- j) Faire une réflexion sur une nouvelle certification éthique de la recherche et un accompagnement plus pédagogique de la réflexion éthique;
- k) Veiller à la liberté de débat et d'expression nécessaire au travail scientifique.

Proposition : Qu'on adopte l'avis de motion #1 tel que présenté.

Dument proposé, dument appuyé.
Proposition adoptée à l'unanimité

Avis de motion #2

Proposition : Que l'avis de motion #2 soit ouvert.

Dument proposé, dument appuyé.
Proposition adoptée à l'unanimité

Que l'on rajoute la section en jaune à la fin du point 13.1 Modification aux règlements généraux

13.1. Modification aux règlements généraux

Toute modification ou toute révocation des règlements généraux doit être annoncée à la réunion précédant son adoption par le dépôt d'un avis de motion. Cet avis doit identifier le ou les articles visés et stipuler la nature exacte de l'amendement. Advenant qu'un avis de motion visant l'amendement d'un (1) ou plusieurs articles des règlements généraux ou des politiques de l'Association soit déposé lors d'une assemblée générale, l'objet de cet avis de motion ne peut être entériné lors de cette assemblée. Un avis de convocation d'une seconde assemblée générale est émis dans un délai déterminé par celle-ci ou par le Conseil exécutif. L'ordre du jour de cette assemblée doit dès lors compter un point « Avis de motion aux règlements généraux ou aux politiques de l'Association » ou un équivalent. C'est lors de cette seconde assemblée que l'objet de l'avis de motion est sujet à un entérinement. Si cette seconde assemblée ne peut avoir lieu, notamment par faute de quorum, ou qu'elle ne parvient pas à traiter de l'avis de motion, le point « Avis de motion aux règlements généraux ou aux politiques de l'Association » ou un équivalent doit demeurer à l'ordre du jour des assemblées générales subséquentes, et ce, jusqu'au traitement de l'avis de motion. Advenant le cas où la personne qui a proposé l'avis de motion soit absente à l'assemblée générale de son traitement, l'avis de motion peut être reçu par l'assemblée même si la proposeuse est absente.

Proposition : Que l'on adopte l'avis de motion #2 tel que présenté

Dument proposé, dument appuyé.

Proposition adoptée à l'unanimité

Avis de motion #3

Proposition : Que l'avis de motion #3 soit ouvert.

Dument proposé, dument appuyé.

Proposition adoptée à l'unanimité

Que l'on rajoute la section en jaune dans la section 5.10 et 5.14 des règlements généraux.

5.10. Quorum

Le quorum d'une assemblée générale ordinaire est constitué de 1% des membres de l'Association. Si une assemblée ne peut être ouverte, faute du nombre de membres requis, elle pourra être convoquée de nouveau selon les délais de convocation prescrits par les présents règlements généraux avec le même ordre du jour. Lors d'une assemblée générale reprise, les membres peuvent ouvrir et tenir des votes si le quorum moral est constaté lors de l'ouverture de ladite assemblée.

5.14. Quorum

Le quorum d'une assemblée générale annuelle s'élève à 1% des membres de l'Association. Si une assemblée ne peut être ouverte, faute du nombre de membres requis, elle pourra être convoquée de nouveau selon les délais de convocation prescrits par les présents règlements généraux avec le même ordre du jour. Lors d'une assemblée générale reprise, les membres

peuvent ouvrir et tenir des votes si le quorum moral est constaté lors de l'ouverture de ladite assemblée.

Proposition : Que l'on adopte l'avis de motion #3 tel que présenté.

Dument proposé, dument appuyé.

Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Que l'assemblée soit levée.

Dument proposé, dument appuyé.

Proposition adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée à 19h15.